

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AN**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Sylviane FOUQUET, doyenne d'âge.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville les Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons M. Pillet,
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin M. Halot,
Présents : 46	Charleval Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury sur Andelle Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard.R,
	Flipou M. Cousin,
	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
	Le Tronquay M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues Mme Bachelet,
Le : 9 avril 2026	Letteguives Mme Collard,
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
	Ménesqueville M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel M. Quéné,
	Pont Saint Pierre Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure Mme Chapelle,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoirs : M. Leménager à Mme Le Breton-Palier, M. Vieux à M. Chivot.

Administration générale : Election du Président

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2029-19 en date du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1, L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Considérant les opérations de vote intervenues à bulletin secret,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote par voie électronique.

Election du Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Jean-Luc ROMET.

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants : 45
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
- **Jean-Luc ROMET : 39**

Monsieur Jean-Luc ROMET est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Jean-Luc ROMET est proclamé Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Le Président,

Sidonie LANCIEN



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.